



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-10-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

Le six octobre deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le trente septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSUALT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Nathalie GEFFARD, Marie-Sandrine GIRARD, Laura LUSSEAU.

Absents excusés : Éric CATHELINÉAU
Sophie BARIBAUT a donné pouvoir à Sophie AUGER

Absents non excusés : Karine OLIVIER, Patrice NIVALT,
Anthony PEIGNON, Karine MORIN

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 septembre 2022

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 septembre 2022, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, à savoir un léger retard pour couler la dalle du padel et une pose prévue début novembre, selon la clémence de la météo. De plus, une rencontre a eu lieu avec M. PROUST de la Jeunesse et Sports, pour évoquer le prochain dépôt de dossier de subvention à déposer à l'ANS.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir le suivi des travaux à la maison des jeunes (pose des placos).

Monsieur le Maire rappelle que la fin des travaux doit être impérativement pour le 30 novembre, pour solliciter le solde de la subvention au Département. Jean-Luc GUINARD propose d'être présent, pour accompagner Guillaume BONNIN, à la prochaine réunion de chantier, afin de rappeler l'importance de cette échéance au maître d'œuvre.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « Agriculture-PLUi-Habitat », apporte un complément d'informations sur la dernière réunion de la commission et une nouvelle présentation du projet de la construction des 4 logements sociaux aux Chaumes. Une rencontre avec les agriculteurs est prévue le 14 novembre prochain, pour évoquer les chemins ruraux, les haies, le PNR etc.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-10-01

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales », détaille les dernières actualités, à savoir le conseil d'administration du CCAS, avec le versement d'une aide sociale. Pour la semaine bleue, il y a eu des rencontres entre l'école et les personnes âgées. Pour la journée « octobre rose », l'organisation est en cours d'organisation. Halloween sera fêté le vendredi 28 octobre au Foyer Rural à 18h30.

Audrey RIGAUDEAU, référente au Conseil Municipal des Jeunes, précise le contenu des dernières actualités, à savoir le renouvellement du CMJ. Il manque quelques candidatures. Ainsi, l'élection du nouveau CMJ est repoussé au 15 octobre, pour une installation de la nouvelle instance, le 22 octobre.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Petite enfance-Restaurant scolaire », apporte un complément d'informations sur l'effectif du côté des primaires, avec 48 élèves. Deux agents communaux géraient l'ensemble du groupe. Un recrutement est venu renforcer cette équipe, via l'Association Intermédiaire (AICM).

Marie-France TALINEAU évoque la dernière assemblée du Jardin de Wally des assistantes maternelles du canton. 45 assistantes maternelles se partagent le territoire cantonal, dont 18 à l'association.

Elle a également participé à l'assemblée générale de Gâtisport. L'association « L'académie sportive », compte déjà 40 adhérents. La répartition s'équilibre avec les diverses associations sportives du canton.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Voirie-Cimetière-Bâtiments », apporte un complément d'informations sur les travaux de la Francette, qui respectent relativement bien le planning avec, actuellement, le ravalement et la pose des menuiseries extérieures.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement Durable », précise la date d'une conférence de presse, prévue le 17 octobre prochain, avec les différentes associations, parties prenantes dans le projet « nature et transitions », suite à l'obtention d'une aide régionale de 89 476 €.

Monsieur le Maire rajoute une autre actualité, à savoir la prochaine signature de la convention de mise à disposition, au profit du SDIS, des 3 pompiers volontaires, agents techniques communaux., prévue le 10 octobre prochain.

INSTANCES : Présentation du rapport CEREMA

Le diagnostic, entièrement subventionné, des voies douces sur la commune et prospectives a été finalisé par le CEREMA et est détaillé par Monsieur le Maire :

1. Diagnostic des voies douces existantes et des aménagements de sécurité sur les 3 bourgs tant pour les piétons que pour les cycles non motorisés,
2. Propositions d'aménagements peu coûteux reprenant l'existant, en l'améliorant ou en modulant les aménagements (comme à Château-Bourdin ou Soutiers),
3. Propositions d'aménagements plus conséquents remodelant les routes à l'intérieur de nos 3 bourgs (principalement Saint-Pardoux),
4. Propositions d'aménagements globaux : Bourg Saint-Pardoux / Le Poirier...,
5. Propositions d'aménagements à l'extérieur des 3 bourgs pour les relier entre eux,
6. Propositions d'aménagements pour favoriser les circuits existants : Francette et Voie des Plantagenêts (parcours de Saint-Jacques de Compostelle).



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-10-01

TRAVAUX : Attribution des lots 1,2,3,4,6,7,11,13,14 - Construction maison des assistantes maternelles

Lors de la séance du 8 septembre dernier, l'Assemblée s'est prononcée favorablement sur l'attribution des lots 5-« Couverture-Tuiles », 8-« Cloisons sèches », 9 « Chape-Carrelage », 10-« Plomberie-Chauffage », 12 »Peinture-Sols souples ».

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, pour les lots suivants :

Lot	Désignation	Estimatif HT	Négociation HT	Différence montants estimatif et négociation	
				En euros	En %
1	Terrassement	37 700,00	34 001,21	- 3 698,79	-9,81
2	Gros œuvre	104 200,00	89 693,34	-14 506,66	-13,92
3	Charpente	22 500,00	35 000,00	12 500,00	55,56
4	Ravalement	23 600,00	25 542,69	1 942,69	8,23
6	Étanchéité	15 100,00	13 600,00	- 1 500,00	9,93
7	Menuiserie	29 800,00	34 381,79	4 581,79	15,38
11	Electricité - VMC	12 500,00	Incomplet	Incomplet	
13	Enseigne	1 500,00	2 500,00	1 000,00	66,67
14	Agencement	19 000,00	14,200,00	-4 800,	- 25,26
TOTAL		265 900,00	248 979,03	- 20 610,41	-5,65

Pour le lot 11 « 5-VMC », la dernière offre a été reçue tardivement. Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reporter le vote dudit lot du marché.

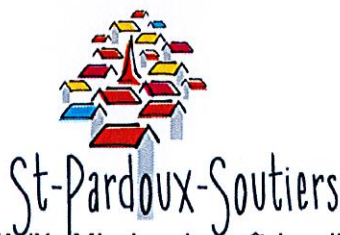
Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution des lots, en mieux-disant technique et/ou financier, telle que présentée ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la bibliothèque

Après une étude de faisabilité, réalisée avant l'été, l'architecte Luc COGNY propose une répartition de sa mission de maîtrise d'œuvre, pour les travaux d'extension de la bibliothèque, présentée ci-après :

Éléments de mission	Luc COGNY	ETIS	CEBI	GLOBAL
APS	700,00 €		300,00 €	1 000,00 €
APD	1 100,00 €	1 050,00 €	600,00 €	2 750,00 €
PC	1 100,00 €			1 100,00 €
PRO	3 200,00 €	850,00 €	800,00 €	4 850,00 €
ACT	700,00 €		200,00 €	900,00 €
EXE VISA	400,00 €	1 300,00 €	700,00 €	2 400,00 €
DET	6 850,00 €	200,00 €	400,00 €	7 450,00 €
AOR	250,00 €		200,00 €	450,00 €
TOTAUX HT	14 300,00 €	3 400,00 €	3 200,00 €	20 900,00 €



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-10-01

TRAVAUX : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la bibliothèque (suite)

Le montant estimé des travaux s'élève à 168 050 euros HT. La maîtrise d'œuvre représenterait 15% de la totalité des travaux.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la répartition financière de la mission de maîtrise d'œuvre, tel que présentée ci-avant, pour un montant total de 25 080 euros TTC, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Concernant les travaux d'extension de la bibliothèque communale, la municipalité souhaite solliciter une subvention à l'Etat (DRAC et DSIL), détaillée dans le plan de financement modifié ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation	142 800,00	Etat DGD (40 %)	67 220,00
Honoraire maîtrise d'œuvre	20 900,00	Etat DSIL (40%)	67 220,00
Mission SPS Mission Contrôle technique	4 350,00	Commune - Autofinancement (20%)	33 610,00
TOTAL HT DEPENSES	168 050,00	TOTAL HT RECETTES	168 050,00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce nouveau plan de financement, tel que présentée ci-avant, pour un montant total de 168 050 HT euros, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Mission coordination sécurité et contrôle technique – Extension bibliothèque

Une consultation a été lancée pour la mission de coordination sécurité, pour les travaux d'extension de la bibliothèque, à laquelle deux entreprises ont répondu. Le classement des offres est le suivant :

CRITERES	Note	Société	
		SOCOTEC	BPS Ingénierie
Prix des Prestations	60	0,00	60,00
Valeur technique	40	40,00	24,62
Note Totale	100	40,00	84,62
Classement général		2	1

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, proposée par l'entreprise BPS Ingénierie, pour la somme de 1 650 euros H.T, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Mission coordination sécurité et contrôle technique – Extension bibliothèque (suite)

Une consultation a été lancée pour la mission de contrôle technique, pour les travaux d'extension de la bibliothèque, à laquelle deux entreprises ont répondu. Le classement des offres est le suivant :

CRITERES	Note	Société	
		SOCOTEC	APAVE
Prix des Prestations	60	60,00	36,40
Valeur technique	40	40,00	40,00
Note Totale	100	100,00	76,40
Classement général		1	2

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, proposée par l'entreprise SOCOTEC, pour la somme de 2 700,00 euros H.T, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Mission de maîtrise d'œuvre pour la halle des sports

Le bureau municipal a effectué plusieurs visites de constructions de halles des sports, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à des entreprises ayant répondu à la consultation lancée par la Municipalité.

Exemple de structure réalisable par Solutech



Exemple de structure réalisable par Archimag



TRAVAUX : Mission de maîtrise d'œuvre pour la halle des sports (suite)

	SOLUTECH INNOVATIVE	OG2L ARCHITECTURE	SARL ARCHIMAG
1 D.P.G.F.	oui	oui	oui
2 Montant H.T.	58 000,00 €	70 700,00 €	81 410,00 €
3 Ecart / mini en €	- €	12 700,00 €	23 410,00 €
4 Ecart / mini en %	0,00%	21,90%	40,36%
5 Note (pts) : 40	40,00	31,24	23,86
6 Classement	1	2	3

	SOLUTECH INNOVATIVE	OG2L ARCHITECTURE	SARL ARCHIMAG
PRIX DES PRESTATIONS HT (40 pts)	40,00	31,24	23,86
MÉMOIRE TECHNIQUE (60 pts)	52,00	47,00	40,00
Note (pts) : 100	92,00	78,24	63,86
Classement	1	2	3

La solution traditionnelle, quoique moins attractive d'un point de vue architectural, est modulable et pourrait s'intégrer dans le paysage de l'espace multi-activités. Les références de SOLUTECH sont reconnues et précisées dans leur mémoire technique.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, proposée par l'entreprise SOLUTECH INNOVATIVE, pour la maîtrise d'œuvre de la halle de sports, pour la somme de 58 000,00 euros H.T, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Raccordement électrique au lotissement des Chaumes

En complément de la délibération n° 2021-02-01, en date du 4 février 2021, les frais de viabilisation des terrains vendus, dans le lotissement communal « Les Chaumes », seraient à prendre en charge par la Municipalité. Ainsi, les travaux s'élèvent à :

Travaux	Entreprise intervenante	Montant TTC travaux
Raccordement électrique	Gérédis	1 046,16
Branchement eaux usées	Syndicat des Eaux de Gâtine	2 796,00
Branchement eau potable	Syndicat des Eaux de Gâtine	460,80
Branchement téléphone	Orange	3 517,27
TOTAL GENERAL		7 820,23

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la dépense totale de viabilisation de deux parcelles, au lotissement communal, pour la somme de 7 820,23 euros TTC, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-10-01

VOIRIE : Cession d'une partie de chemin communal – Les Touches – Saint-Pardoux

Ce point est reporté à la séance du 15 décembre 2022, le bornage de la portion de parcelle cédée à un particulier étant juste commandé.

VOIRIE : Numérotations à l'espace Paul Pelletier

Un nouveau commerçant va bientôt s'installer dans l'espace Paul Pelletier. Il s'agit du salon de coiffure. Ainsi, il est nécessaire de prévoir la numérotation des différents commerces, de la façon suivante :

Nom du commerçant	Ancienne situation cadastrale	Nouvelle situation cadastrale
Boulangerie	Espace Paul Pelletier	N° 2 Espace Paul Pelletier
FCEJ (Céline Coiffure)	Espace Paul Pelletier	N° 3 Espace Paul Pelletier

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la numérotation de l'espace Paul Pelletier, proposée ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Taxe foncière – parcelles nouvellement acquises – La Bazonnaire et La Guichardière

Comme suite à les délibérations n°2021-10-16a et n°2021-10-10, les consorts TEZÉ reviennent vers nous, concernant la répartition de la taxe foncière, selon la date de la transaction.

Ainsi, le calcul proposé est le suivant :

Pour l'année 2022, la taxe foncière s'élève à 1 576 euros, pour les Consorts TEZÉ.

Nombre total d'hectares exploités sur Saint Pardoux = 28 ha 99,22 a, soit 54,35 euros/ha

La Municipalité a acheté, 7 septembre 2022, 10 ha 13 a 05 ca= soit une taxe foncière annuelle à 550,688 euros,

Au prorata temporis, le calcul de la taxe foncière due par la Municipalité est de :

	Ancien propriétaire Consorts TEZE	Nouveau propriétaire Commune
Montant taxe foncière (en euros)	550,688	173,50
Durée occupation terres (en jours)	365	115

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider la répartition financière de la taxe foncière, pour les parcelles cadastrées D 1223, AC 0001 et AD 0199 et pour un montant de 173,50 euros, telle que présentée ci-avant, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-10-01

FINANCES : Décision modificative

Le bureau municipal propose le détail ci-après de la décision modificative numéro 1 du budget annexe 'Village des Chaumes', pour l'exercice en cours, concernant les dernières dépenses au lotissement :

DEPENSES

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement	011	6045	Achats d'études, prestation de services	1 590,00
Fonctionnement	042	71355	Constation stocks	1 590,00
Investissement	040	3555	Constation stocks	1 590,00

RECETTES

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement	70	7015	Achats d'études, prestation de services	1 590,00
Fonctionnement	042	71355	Constation stocks	1 590,00
Investissement	040	3555	Constation stocks	1 590,00

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le détail de la décision modificative numéro 1, du budget annexe 'Village des Chaumes', telle que présentée ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Consultation assurances sur les risques statutaires

Actuellement, la collectivité est adhérente au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le prestataire est SOFAXIS, à qui les arrêts de travail sont télédéclarés, pour recevoir ensuite une indemnisation financière, après calcul d'une franchise (10 jours actuellement).

Le contrat actuel arrivant à terme le 31 décembre 2023, le CDG sollicite les collectivités adhérentes, pour connaître leur avis pour lancer une nouvelle consultation auprès de diverses prestataires d'assurance.

Ce mandatement, si la Municipalité l'accepte, lui permettra de participer à la procédure de marché, sans être contrainte de contractualiser avec le prestataire choisi, pour un effet au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter le mandatement pour la participation de la collectivité à la mise en concurrence du contrat groupe des risques statutaires, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



St-Pardoux-Soutiers

Informations et questions diverses

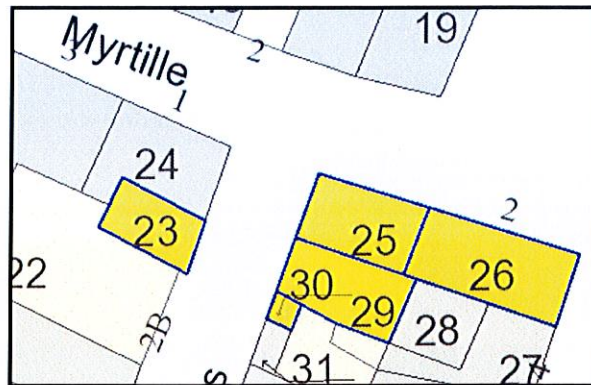
► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-10-01

- Monsieur le Maire évoque une maison de bourg au 2 Grand'Rue, qui est en vente depuis plusieurs années. La Municipalité a-t-elle un intérêt à l'acquérir ? Monsieur le Maire lance le débat.



Après échanges avec les propriétaires, la maison d'habitation est proposée à la vente à la Municipalité.

La maison d'habitation est plutôt vétuste, impliquant des études et des frais conséquents. Le débat est lancé auprès de l'Assemblée, sans décision lors de cette séance.

- Monsieur le Maire évoque un second sujet, concernant une tarification possible des repas du restaurant scolaire, à 1 euro, selon le quotient familial du foyer. Pour la municipalité, ce dispositif permettrait de percevoir une partie des impayés, avec une compensation financière versée par l'Etat. Ce sujet reste à l'étude, dans le présent.

- Dates à retenir :

- **Vendredi 7 octobre** : visite de Mme PETITJEAN, Sous-Préfète.
- **Lundi 10 octobre** : visite de Mme Nathalie LANZI, Conseillère régionale.
- **Lundi 10 octobre** : commission association (mairie) – 20 h30
- **Vendredi 14 octobre** : Visite M. Philippe MOUILLER – Sénateur
- **Dimanche 16 octobre** : Journée « vivre en rose »
- **Lundi 17 octobre** : conférence de presse projet NET (nature et transition)
- **Mercredi 19 octobre** : 1^{ère} Réunion de chantier MAM
- **Samedi 22 octobre** : repas des aîné.e.s – 12 h 30
- **Lundi 24 octobre** : réunion des associations (Soutiers) – 20h30
- **Jedi 27 octobre** : cinéma (en après-midi et soirée)
- **Vendredi 28 octobre** : Halloween au foyer rural – 18h30
- **Jedi 10 novembre** : conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h34.

Le Maire,
Johann BARANGER

